

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 15 décembre 2014.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le quinzième jour du mois de décembre de l'an deux mille quatorze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 19 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix, Nicole Boilard,
	les conseillers	Claude Gagnon, Rosaire Simoneau, Steve Rouleau, Eddy Faucher,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-12-711

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

2014-12-712

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1606-2014 / RÈGLEMENT RELATIF À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 7 novembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1606-2014 intitulé «règlement relatif à la bibliothèque municipale», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-713

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1617-2014 / RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1617-2014 intitulé «règlement établissant les taux de la taxe sur la valeur foncière pour l'année 2015», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-714

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1607-2014 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE D'AQUEDUC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1607-2014 intitulé «règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour le service d'aqueduc municipal pour l'année 2015», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-715

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1608-2014 / RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT SANITAIRE ET POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1608-2014 intitulé «règlement établissant la tarification pour le service d'égout sanitaire et pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2015», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-716

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1609-2014 / RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1609-2014 intitulé «règlement fixant la tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des déchets pour l'année 2015», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-717

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1610-2014 / RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE DE VALEUR LOCATIVE POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1610-2014 intitulé «règlement imposant une taxe de valeur locative pour l'année 2015», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-718

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1611-2014 / RÈGLEMENT
AUTORISANT LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2015 DE LA VILLE
DE SAINTE-MARIE EN TROIS (3) VERSEMENTS**

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1611-2014 intitulé «règlement autorisant le paiement des taxes municipales 2015 de la Ville de Sainte-Marie en trois (3) versements», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-719

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1612-2014 / RÈGLEMENT
ASSUJETTISANT AU PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES
MUNICIPAUX CERTAINS PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES EXEMPTS DE
TOUTE TAXE FONCIÈRE MUNICIPALE OU SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2015**

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1612-2014 intitulé «règlement assujettissant au paiement d'une compensation pour services municipaux certains propriétaires d'immeubles exempts de toute taxe foncière municipale ou scolaire pour l'année 2015», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-720

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1613-2014 / RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2015 POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE VIDANGE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET VALORISATION D'EAUX USÉES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES NON RACCORDÉES À UN RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL AUTORISÉ

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1613-2014 intitulé «règlement établissant la tarification pour l'année 2015 pour la mise en place d'un service de vidange, transport, traitement et valorisation d'eaux usées d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout municipal autorisé», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-721

RÉSOLUTION FIXANT LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit établir un taux d'intérêt pour tous les comptes de taxes, compensations, tarifs ou pour tous les comptes passés dus de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2015;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie établisse le taux d'intérêt pour tous les comptes de taxes, compensations, tarifs ou pour tous les comptes passés dus de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2015 à 12% annuellement.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-722

EMPRUNT TEMPORAIRE EN ATTENDANT LA PERCEPTION DES RECETTES PRÉVUES AU BUDGET 2015

ATTENDU QUE conformément au paragraphe 2 de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*, il est permis à une municipalité d'effectuer des emprunts temporaires en attendant la perception des recettes prévues au budget 2015;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise sa trésorière, madame Lucie Gravel, à effectuer les emprunts temporaires nécessaires au fonctionnement de la municipalité, et ce, pour un montant maximum de 1 000 000,00 \$ à un taux n'excédant pas 4,0%.

QUE ces emprunts temporaires seront remboursés par la perception des recettes prévues au budget 2015.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-723

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1614-2014 / RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE ET LA DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS D'ÉPURATION

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1614-2014 intitulé «règlement créant une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues des étangs d'épuration», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-724

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1615-2014 / RÈGLEMENT INSTAURANT, POUR L'ANNÉE 2015, UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION POUR LES BÂTIMENTS AYANT UNE VALEUR PATRIMONIALE

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1615-2014 intitulé «règlement instaurant, pour l'année 2015, un programme d'aide à la restauration pour les bâtiments ayant une valeur patrimoniale», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

Dépôt du rapport
semestriel sur les
revenus et les
dépenses de la
municipalité au
30 novembre
2014

Les membres du conseil prennent connaissance et accusent réception du rapport semestriel sur les revenus et les dépenses de la municipalité au 30 novembre 2014.

2014-12-725

ACCEPTATION DE LA LISTE DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES NUMÉRO 04-2014

ATTENDU QU'en vertu de la politique de transfert budgétaire, il y a lieu de soumettre les modifications budgétaires au conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte les modifications budgétaires préparées par la trésorière en date du 15 décembre 2014 portant le numéro 04-2014.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-726

RÉSOLUTION RECONDUISANT LE CONTRAT POUR LE RENOUELEMENT DES LICENCES MICROSOFT POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} OCTOBRE 2014 AU 30 SEPTEMBRE 2015 PAR LE BIAIS DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) (MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-08-408)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2014-08-408 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 août 2014, reconduit son contrat pour le renouvellement des licences Microsoft pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015, et ce, par le biais du *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)* et de son partenaire *Compugen*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite résolution considérant que la Ville de Sainte-Marie souhaite, pour l'année 2015, changer le type de licence Office;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2014-08-408 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 août 2014, en enlevant au contrat de renouvellement des licences Microsoft pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015 les licences Office, portant ainsi le coût total à 6 055,58 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières des années 2014 et 2015.

Certificat de crédits du trésorier numéro 171 (année 2014) et référence au budget 2015.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-727

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS RÉSEAU ET FOURNITURE DE SERVICE D'INGÉNIERIE RÉSEAU

ATTENDU QUE dans le but de mettre à jour les équipements de branchement réseau de trois (3) bâtiments municipaux (hôtel de ville, bibliothèque et garage municipal) et de s'assurer que la configuration actuelle du réseau étendu de la Ville soit optimale pour prévoir l'installation éventuelle de la téléphonie IP sur le réseau;

ATTENDU QUE le Service des finances recommande la proposition de *Telus* pour l'achat d'équipements de réseau informatique de marque Cisco et la fourniture de service d'ingénierie réseau;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie, conformément à l'offre de service datée du 11 décembre 2014, procède à l'achat d'équipements réseau auprès de *Telus* qui se détaillent comme suit :

- | | |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------|
| • Deux (2) appareils Cisco – modèle WS-C-2960S048FPD-L | 10 562,09 \$, taxes en sus |
| • Deux (2) appareils Cisco – modèle WS-C2960S-24PD | 6 070,39 \$, taxes en sus |
| • Un (1) appareil d'interconnexion Cisco C2960S-STACK | <u>789,35 \$</u> , taxes en sus |
| <i>Total</i> | 17 421,83 \$, taxes en sus |

QUE la Ville de Sainte-Marie, conformément à l'offre de service datée du 10 décembre 2014, accorde un mandat de service d'ingénierie détaillé à *Telus* au coût de 3 600,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation du projet.

QUE le coût net de ce projet, soit 21 801,75 \$, soit payé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de cinq (5) ans par le fonds général, soit 4 360,35 \$ par année.

Certificat de crédits du trésorier numéro 267.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-728

**SIGNATURES DE CONTRATS D'ENTRETIEN (PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE)
POUR SIX (6) PHOTOCOPIEURS AVEC LA FIRME BUREAUTIQUE RENO INC.
POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015
(REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-12-660)**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire renouveler les contrats d'entretien (pièces et main-d'œuvre) de six (6) photocopieurs auprès de la firme *Bureautique Reno inc.*, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer les contrats d'entretien pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, et ce, avec la firme *Bureautique Reno inc.* pour les photocopieurs suivants :

Service concerné	Modèle du photocopieur	Coût annuel (taxes en sus)
Service des travaux publics	Modèle Estudio 255	417,79 \$ basé sur une utilisation de 24 000 copies Copies excédentaires à 0,01741 \$
Service de police	Modèle Toshiba DP-1670	257,46 \$ basé sur une utilisation de 10 000 copies Copies excédentaires à 0,02575 \$
Service de police	Modèle Estudio 4520C	441,00 \$ basé sur une utilisation de 5 000 copies couleur Copies excédentaires à 0,08820 \$ ----- 264,72 \$ basé sur une utilisation de 24 000 copies noir et blanc Copies excédentaires à 0,01103 \$
Services du greffe et contentieux / direction générale	Modèle Estudio 255	389,76 \$ basé sur une utilisation de 24 000 copies Copies excédentaires à 0,01624 \$
Services de l'ingénierie et de l'urbanisme	Modèle DP-2840	432,24 \$ basé sur une utilisation de 24 000 copies Copies excédentaires à 0,01801 \$
Services des loisirs, culture et vie communautaire	Modèle Estudio 255	421,92 \$ basé sur une utilisation de 24 000 copies Copies excédentaires à 0,01758 \$

QUE lesdites sommes soient financées à même les activités financières de l'année 2015.

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 2014-12-660 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2015.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-729

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES
APPLICATIONS DE GESTION DOCUMENTAIRE AVEC LA FIRME
PG SOLUTIONS INC. POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
2015**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de soutien des applications de gestion documentaire avec la firme *PG Solutions* viendra à échéance le 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire renouveler son contrat d'entretien et de soutien pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie renouvelle le contrat d'entretien et de soutien des applications de gestion documentaire SYGED et DTSEARSH avec la firme *PG Solutions inc.*, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, au montant annuel de 2 465,00 \$, taxes en sus.

QUE si nécessaire, le maire et la greffière soient autorisés à signer tout document officialisant ladite résolution.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année 2015.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2015.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-730

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE DE SALARIÉS TEMPORAIRES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire procéder à l'embauche de trois (3) salariés temporaires;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie procède à l'embauche de *messieurs Pascal Turmel, André Fecteau et Dominique Bélanger* à titre de salariés temporaires au Service des travaux publics.

QUE ces employés soient régis par la convention des employés municipaux et plus spécifiquement par les dispositions qui s'appliquent aux salariés temporaires.

Certificat de crédits du trésorier numéro 268.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-731

REPLACEMENT DU MOTEUR ACTUEL DE L'ASPIRATEUR DU BALAI MÉCANIQUE (VM #77)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a procédé à plusieurs vérifications au niveau du moteur de l'aspirateur du balai mécanique (VM #77);

ATTENDU QUE cette vérification a permis de constater l'usure avancée du moteur de l'aspirateur;

ATTENDU QUE des réparations majeures doivent être envisagées sur le balai mécanique (VM #77), soit le remplacement du moteur actuel de l'aspirateur;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé des prix auprès de trois (3) fournisseurs spécialisés pour ce type de pièce;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande l'achat d'un moteur neuf de marque Cummins auprès du fournisseur *Cummins Est du Canada SEC*;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QU'afin de remplacer le moteur actuel de l'aspirateur du balai mécanique (VM #77), la Ville de Sainte-Marie autorise l'achat d'un moteur neuf de marque Cummins auprès du fournisseur *Cummins Est du Canada SEC* au coût de 6 799,00 \$, taxes en sus.

QUE le coût net de cet équipement, soit 7 051,24 \$, soit payé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de deux (2) ans par le fonds général, soit 3 525,62 \$ par année.

Certificat de crédits du trésorier numéro 269.

Adopté à l'unanimité.

Aucune personne présente.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 H 35.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.